

RUES ALEXANDRE RIBOT, RAOUL GÉNY, GEORGES PICOT

Date de début des travaux : 18 juillet 2022

Durée prévisionnelle des travaux : 15 semaines

Nature des travaux

Suite aux travaux d'effacement des réseaux aériens, la communauté urbaine du Grand Reims va procéder à la **rénovation de la chaussée et des trottoirs** des rues **Alexandre Ribot, Raoul Gény et Georges Picot**, à compter du **18 juillet prochain**. À l'issue de ces travaux, un stationnement unilatéral permanent côté impair sera mis en place, entre la rue René Bourgeois et la rue de l'Union Foncière. Un sens unique sera instauré depuis la rue René Bourgeois vers et jusque la rue de l'Union Foncière et des ilots plantés prendront place côté impair.

Enfin, la rue Georges Picot sera mise en sens unique, depuis la rue Alexandre Ribot vers et jusqu'à la rue du Docteur Téchoueyres.

Coût

Le montant des travaux s'élève à 495 000 € TTC.

Phasage des travaux

Ces interventions s'échelonnant de la manière suivante :

- phase 1, du 18 juillet au 26 août : réalisation de la partie comprise entre la rue René Bourgeois et la rue du docteur Téchoueyres
- phase 2, du 29 août au 28 octobre : réalisation de la portion comprise entre la rue du Docteur Téchoueyres et la rue de l'Union Foncière
- phase 3, dernière semaine d'octobre, réalisation de l'enrobé de la chaussée

Restrictions de circulation et de stationnement

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux :

- circulation interdite, sauf pour les riverains, en dehors des heures de travaux
- circulation sera totalement interdite lors de la reconstitution de la chaussée et de la mise en œuvre du tapis
- stationnement interdit des deux côtés sur la voirie et les trottoirs.
- les rues adjacentes à la rue Alexandre Ribot seront mises en impasse et double sens.
- le sens unique de la rue Émile Cheysson sera inversé depuis la rue de Mulhouse vers et jusqu'à la rue de l'Union Foncière.

Collecte des déchets

Durant l'opération, les collectes seront maintenues. Les horaires de collectes pouvant être avancés pendant les travaux, il est demandé de sortir les bacs la veille du jour habituel de ramassage et de les retirer en dehors des jours de collecte, uniquement pour la construction des trottoirs. Lors de la rénovation de la chaussée, des points de regroupement seront matérialisés par des enclos au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

REIMS CONTACT - 03 26 77 78 79
www.reims.fr/demarches-en-ligne

TRAVAUX

